



## Déclaration UIAFP-FO CCFP 29 mars 2016

Madame la Ministre, mesdames et messieurs, chers camarades,

Madame la Ministre, vous présidez votre première instance formelle de concertation inter fonctions publiques. De fait Force Ouvrière fera une déclaration liminaire rédigée afin qu'elle soit annexée au procès-verbal.

Le contexte actuel dans notre pays et dans le monde témoigne des grandes difficultés que rencontrent les peuples, et en particulier les plus défavorisés. Notre organisation restera dans son rôle en se bornant à évoquer dans cette instance, les problèmes d'emploi, de salaires et de solidarité, sans pour autant ignorer les souffrances qui poussent les millions de travailleurs et leurs familles à fuir leur pays.

L'UIAFP-FO tient tout d'abord à rappeler son attachement indéfectible au Service public républicain et à ses valeurs d'égalité, de neutralité et de laïcité portées par le statut général. C'est pourquoi l'UIAFP-FO défend le statut général des fonctionnaires, les spécificités des 3 versants et les statuts particuliers, sans oublier le rôle que joue l'emploi public en offrant des carrières et un ascenseur social. Rappelons que la déclaration des droits de l'homme précise que « *Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents* ». À nos yeux, le concours reste l'outil le plus égalitaire pour accéder à l'emploi public.

Pour autant nous n'ignorons pas les difficultés d'accès générées depuis plusieurs années par la candidature à chaque concours (catégories C, B ou A) de jeunes sur diplômés. Tant le fort taux de chômage que le manque d'ambition des différents projets d'amélioration des carrières portées par les gouvernements successifs ces dernières décennies n'ont pas permis de sortir de cette situation. C'est une des raisons qui fait dire à FO que le dossier des carrières ne peut se résumer au simple protocole PPCR qui n'a rien résolu, et nous rappelons, devant vous, notamment notre revendication d'une quatrième catégorie, la catégorie A+.

Dans un pays où une génération obtient le BAC en moyenne à plus de 80 %, la réflexion pour mettre en adéquation concours, diplômes, catégories et grille indiciaire est un chantier ambitieux et urgent que nous vous demandons d'ouvrir.

C'est pourquoi, vous comprendrez aisément que la proposition de création d'un PACTE B même avec une vision « sociale » ne peut satisfaire Force Ouvrière. En effet, pour nous, à la fois la Fonction publique n'a pas vocation à « réparer » les différents dysfonctionnements ou échecs de la société et à la fois nous restons attachés aux principes républicains de l'égalité d'accès et du concours. Nous vous demandons donc de retirer ce point de l'ordre du jour et

d'ouvrir, comme vous semblez le souhaiter, un véritable dialogue sur des enjeux que nous pouvons partager, à savoir amener des jeunes en difficultés à intégrer l'emploi public.

Nous revendiquons également une réflexion approfondie sur l'apprentissage dans la fonction publique notamment comme voie spécifique de recrutement laquelle ne saurait être confondue avec la reconnaissance de l'expérience professionnelle. Des impacts sur les plafonds d'emploi, la reconnaissance des maîtres de stage, etc. doivent aussi être traités sans ambiguïté.

Sur la partie statutaire, nous terminerons notre intervention en rappelant l'opposition ferme de l'UIAFP-FO à la mise en place du CPA (Compte Personnel d'Activité) dans la Fonction publique où de nombreux outils statutaires et de portée collective permettent déjà de suivre avec précision les carrières des agents. Faire croire que des agents ne peuvent pas alterner des carrières mixtes (public/privé) sans le CPA est un raccourci auquel personne ne peut croire dans cette instance.

De même nous condamnons fermement l'initiative du Préfet Languedoc Roussillon Midi Pyrénées d'instaurer un comité du suivi RH qui tend à vouloir se substituer aux CT et CAP ministériels.

Enfin, même si FO se félicite de la sortie de la spirale du gel de la valeur du point d'indice, nous tenons à vous rappeler que la revalorisation de 1,2 % (en 2 fois) ne résout pas la perte de pouvoir des agents publics qui est de 8 % depuis 2010 sans compter les pertes subies depuis 2000.

Ainsi face à ce constat de remise en cause des garanties collectives, avec notre Confédération et certaines fédérations de fonctionnaires ici présentes, nous serons en grève et manifestations le 31 mars 2016 pour exiger le retrait du projet de Loi travail.

